

FEUILLE D'AVIS DE NEUCHÂTEL,

Du Jeudi 28 Août 1828.

Avec permission du Magistrat. — Chez C.-H. WOLFRATH, imprimeur-éditeur.

ARTICLES OFFICIELS.

1. Le Gouvernement ayant accordé le décret des biens de Henri Banguerel dit Jacot, de Fontainemelon, ci-devant aubergiste à la Couronne à Cernier; M. le Baron de Chambrier, maire de Valangin, a fixé la journée des inscriptions au Mercredi 1^{er} Octobre prochain, jour auquel tous les créanciers dudit Henri Banguerel sont péremptoirement assignés à comparaître dès les 9 heures du matin, sur l'hôtel-de-ville de Valangin, par-devant mon dit Sieur le Maire et les Juges-Egaleurs par lui nommés, munis de leurs titres et prétentions, pour être inscrits et ensuite colloqués à rang et date, sous peine de forclusion. Donné au greffe de Valangin, le 21 Août 1828. A.-L. BREGUET, greffier.
2. Le Conseil d'Etat ayant accordé le décret des biens de défunt Alexandre, feu Alexandre Bourquin, horloger, ci-devant domicilié à la Chaux-de-Fonds, et décédé à Paris il y a quelque tems; la journée pour les inscriptions des créanciers a été fixée au Jeudi 18 Septembre prochain, dans la salle d'audience de la maison-de-ville de la Chaux-de-Fonds, où les dits créanciers sont requis de se rencontrer à huit heures du matin, munis de leurs titres et répétitions contre le dit Alexandre Bourquin, pour y faire valoir leurs droits, sous peine de forclusion. Donné par ordre au greffe de la Chaux-de-Fonds, le 18 Août 1828. P.-J. CUCHE, greffier.
3. Le public est informé, qu'ensuite des préliminaires et directions d'usage, le Sieur Ami, fils de Frédéric-Aimé Jacot, domicilié aux Eplatures, rière le Locle, se présentera le Vendredi 19 Septembre prochain, pardevant l'honorable Cour de Justice dudit Locle, assemblée au lieu ordinaire de ses séances, dès les neuf heures du matin, pour postuler une renonciation formelle et juridique aux biens et dettes présents et futurs de son dit père Frédéric-Aimé Jacot; c'est pourquoi tous ceux qui estimeront avoir de légitimes moyens d'opposition à apporter à la dite demande en renonciation, sont péremptoirement invités et sommés de les faire valoir le dit jour, sous peine d'en être forclos.

Greffe du Locle.

VENTES PAR VOIE D'ENCHÈRES.

4. Le soussigné régisseur de la recette de Rochefort et Boudevilliers, informe le public, qu'il exposera en mises franches et publiques, par-devant l'honorable Justice de la Côte, le Samedi 13 Septembre, à 9 heures du matin, la vendange provenant des dimes de cette année, qui se perçoit et qui fait partie de la dite recette, rière les districts d'Auvernier, Peseux et Neuchâtel, dans les quartiers suivans: les Fontanelles, Corbare, Vioulary, Ravines, les Troncs, Noyers Jean de la Grange, la Perrière, la partie supérieure du vignoble de Boubin, les Rues, Clous, Guches et Cortenaux. La bonne qualité de cette vendange est assez connue de MM. les encaveurs, p. dispenser d'en faire ici d'autres éloges. Le tout aux conditions qui seront lues avant les mises. Corcelles, le 26 Août 1828. CLERC.
5. Les objets suivans, appartenant à M. le conseiller Louis de Roll, seront vendus par enchère publique à Soleure, savoir: le 20 Septembre 1828: 1° Une ferme située à un quart de lieue de Soleure, sur la route de Bienne, contenant: a) 24 ³/₁₆ arpens le grand enclos devant la maison; b) 9 ¹⁵/₁₆ arpens l'enclos du milieu; c) 4 ³/₈ arpens le petit enclos; d) 7 ³/₄ arpens dits au Bruel, avec des bâtimens ruraux: le tout est en très-bon état et évalué par des experts dans les registres publics 40,898 francs. 2° La montagne dite Bruggliberg, dans le Jura, à 2 ¹/₂ lieues de Soleure, contenant des pâturages pour 40 vaches, des prairies p. hiverner 10 vaches, et une grande étendue de forêt; les bâtimens sont tout neufs: le tout est évalué dans les registres publics à 32,000 fr. — Le 12 Septembre 1828: 1° Une campagne dite de Montet, près de Soleure, contenant dans un seul enclos 29 ³/₄ arpens, avec des bâtimens ruraux et une maison de maître; celle-ci sera aussi mise à l'enchère séparément avec le jardin: le tout est évalué à 34,350 fr. 2° Une

forêt d'environ 55 arpens, et 1200 cordes de bois à couper. — Le 22 Septembret 1828, environ 70 arpens de prés et champs à Zuchwyl, un quart de lieue de Soleure, avec un bâtiment tout neuf et très-solide, et avec les droits aux forêts y situées, dits *Rechtsammewälder*. Les acquéreurs ne paieront ni frais, ni droit de mutation ou autre taxe. S'adr. à M. Reinert, avocat, à Soleure.

6. En vente chez M. Clerc, notaire à Neuchâtel, deux vignes en bien bon état, en bon plant et récemment fumées, l'une située à Courtenaux, rière Peseux, contenant environ 4 hommes, jouxte le chemin dit le Pavé du côté de bise, le Sieur lieutenant de milice Louis Bourquin de celui de vent, et la ruelle ou sentier de Courtenaux de celui d'ubère; l'autre est située aux Deures, rière le vignoble et la Juridiction de Neuchâtel, contenant 6 ¹/₂ hommes, limitée du côté de vent et de celui d'ubère par M. de Sandol-Roy, de celui de joran par les champs et la vigne d'Esaié Besson. Pour ulterieurs renseignements s'adresser au susdit notaire, chez lequel, s'il y a des amateurs, ces vignes seront vendues raisins pendans et sous de favorables conditions, le Jeudi 18 Septembre prochain, à 3 heures après midi.
7. Le public est informé, qu'ensuite de permission obtenue, les Sieurs David Nussbaum et Louis Lory, fruitiers, domiciliés à la Chaux-de-Fonds, exposeront à l'enchère publique, la quantité de 50 belles et bonnes vaches, dont 4 sont fraîches, 8 à 10 bréhaignes (lières), et les autres portantes p. véler en différens tems dont une partie à des époques rapprochées; plus un ou deux bons et beaux taureaux. Ces mises auront lieu au domicile du dit Dd. Nussbaum, aux Petites-Crozettes, rière la Chaux-de-Fonds, proche de la Combe, le Mercredi 10 Septembre prochain, lendemain de la foire dudit lieu, sous de favorables conditions, et commenceront environ les dix heures du matin.
8. Pierre-Louis Meyer, fruitier, derrière Tête-de-rang, rière les Hauts Geneveys, exposera en mises publiques au plus offrant, Vendredi 5 Septembre prochain, savoir: 40 belles et bonnes vaches à lait, dont plusieurs sont fraîches et les autres portantes p. diverses époques; plus, un taureau de 14 mois. La revêue de ces mises aura lieu près de l'auberge de la Balance aux Loges, rière Fontaines, le prédit jour 5 Septembre, où les amateurs sont invités à se rencontrer dès les 10 heures du matin. Ces mises s'y feront sous de favorables conditions. Donné au greffe de Valangin, le 19 Août 1828. Par ordonnance, BREGUET, greffier.

ON OFFRE A VENDRE.

9. Au profit de l'établissement du Prébarreau, Plan du Camp de Boudry, à 2 ¹/₂ batz l'exemplaire, chez M. Aug. Borel-Borel, libraire.
10. Les 15 et 16 Septembre, M^{me} Tribolet née Meuron fera mettre en bouteilles du vin rouge de 1826 et 1827, dont elle peut céder par brandes et brochets, à 5 batz le pot, et dont on pourra avoir des échantillons chez elle dès le 1^{er} Septembre.
11. Une cinquantaine de belles et bonnes gerles neuves, et une trentaine qui n'ont servi que p. une seule récolte. S'adr. au notaire Clerc ou à Adam Pfeiffer, en ville.
12. Au Vauseyon, deux légres démontés de la contenance de 3 ¹/₂ bossés chacun; diverses pièces de 10 setiers et de 25 à 30 pots; des madiers (éplateaux) en chêne sec de 2 ¹/₂ à 4 pces d'épaisseur et de diverses longueurs; un gros chêne de 25 pieds de long, 10 pieds de circonférence au gros bout et 7 au petit bout; 500 tuteurs d'arbres pelés et secs, 70 chevalets en chêne p. usines, des fuseaux de cormier bruts, 150 bouteilles empaillées de 6 pots environ, un four en fer battu de 3 ¹/₂ pieds de long sur 2 pieds 2 pouces de largeur, avec sa grille et 4 grandes feuilles allant dans le dit four; deux tables et 4 bancs p. pinte, deux grandes caisses démontées, s'assemblant à queue d'aigle, de 14 à 15 pieds de long, avec séparations et couvercles à charnières. S'ad. à M. Borel-Favarger.
13. Aux Bercles, des nattes vides, à 10 ¹/₂ batz la douzaine.

14. Deux écrous, dont un en noyer, avec la vis, prêts à servir; une semelle de pressoir, des colonnes en bois, des palanches en fer, des mares, deux caisses p. pressoirs et 2 cuveaux: le tout en bon état et à un prix avantageux. S'adr. à M. Touchon-Michaud.
15. Un laigre de 17 à 18 bossés, un dit de 15 à 16 dites, un dit de 69 setiers tout frais; les premiers démontés, mais bons; plus, une douzaine de bossés cerclés en fer et en bois. S'adresser à Pfeiffer, tonnelier, rue du Neubourg.
16. Quatre mares de caves en sapin, de 22 à 24 pieds de longueur sur 8 à 10 pouces d'épaisseur, faits depuis quelques années et très-bien conservés, que l'on cédera au-dessous de leur valeur, moyennant qu'on les prenne de suite; deux croisées de fenêtre, avec les espagnolettés et toute la ferrure en très-bon état. S'adresser à M. Favarger-Simon.
17. Chez M^{me} Hory, une petite armoire à deux portes, un tourne-broche, des moules de verre à faire les chandelles, et un lit qui se lève.
18. Un bois-de-lit en noyer, avec matelas et pailasse. S'adresser à Charlotte Matthieu, maison Borel-Warnod.
19. Chez M. Louis Matthieu, pharmacien, de bon vin blanc de l'année 1827, à 10 cr. le pot, par brandes.
20. Chez Henri Fleury, de l'esprit de vin ³/₆, bon goût, propre à étuver les laigres, et qu'il cédera à bon compte.
21. A l'abbaye de Bevaix, une bosse de vin rouge 1827, de Derrière-Moulin, et deux dites d'une qualité inférieure, qui seront cédées à bas prix à condition qu'on les prenne avant les vendanges.
22. Chez MM. Jaquet Bovet et Perrochet, d'excellentes cendres de bois de hêtre, à 5 batz l'émine rase. Il ont également quelque peu de sucre qui n'est pas très-blanc, et qu'ils continueront à céder au-dessous du prix courant.
23. M. Preud'homme-Favarger s'empresse d'annoncer au public et particulièrement aux propriétaires de biens fonds et aux cultivateurs, qu'il est chargé par MM. les Directeurs de l'établissement de Derendingen, de la vente du produit de leur fabriquant en poudre ou farine d'os de première qualité dont il a le dépôt. Cet excellent engrais est reconnu par les expériences faites, p. le plus efficace et le plus économique, (puisque 100 lb. qui ne coûtent que 63 batz, produisent le même effet que quatre chars du meilleur fumier); d'ailleurs, bien loin d'épuiser la terre, il la nourrit et produit la plus belle végétation. Au reste cette poudre est propre à toute espèce de terroir, particulièrement aux terres fortes, froides, argileuses et pierreuses. Toutes les plantes sur lesquelles on a essayé la farine d'os, ont montré une végétation précoce et abondante. Le détail sur la manière de s'en servir et des effets surprenans qu'elle produit, se trouve relaté dans un traité imprimé en français, que l'on peut se procurer chez M. Preud'homme-Favarger à 1 batz pièce.
24. Plusieurs habillemens d'été et d'hiver presque neufs, p. homme, et 4 douzaines de chemises dont 14 n'ont jamais été portées. S'adresser à M^{me} Junod, maison Meuron, architecte, au faubourg.
25. Chez M. Louis Junod, à la Croix-du-marché, un bois-de-lit neuf en noyer, avec sa couronne et les rideaux en fine percale.
26. Le Sieur Rougemont, chez le Bart, près Saint-Aubin, sera toujours assorti en diverses espèces de bois, tels que pour semelles de pressoirs en chêne; une pièce de noyer, saine, de 3 pieds 4 pouces sur 3 pieds 1 pouce, pour écrou; de même que des morceaux pour poissons; des planches, liteaux, etc.
27. Environ 60 à 80 cruches vides. S'adresser à Millet, sur le Bassin.
28. Deux commodes en noyer, du dernier goût et à prix modique, chez G. Jenni, ébéniste, au plain-pied de la maison Kiond, ou à son domicile, maison Krackpelz, rue du Neubourg. Le même se recommande au public pour remettre à neuf de vieux meubles, ainsi que p. tout ce qui a rapport à son état.
29. Un petit orgue à un registre et 4 octaves. S'adr. au bureau d'avis.

30. (Ou à louer.) Un piano à 5 octaves ou un à 6, ce dernier à 2 pédales; S'adr. à G.-F. Körner, boulanger, à Colombier.
31. Des madriers (éplateaux) de 2 1/2 pouces en noyer, très-secs et de différente longueur; des planches de noyer et de cerisier, également sèches, de 5/4 à 6/4 d'épaisseur. S'adresser à C.-F. Convert-Favarger, sur le Bassin, ou à Fréd. Schaub père.

32. En commission, chez le Sieur Mørke, maître teinturier, à Valangin, plusieurs chars, avec brancard à vin, échelles à l'allemande et échelles à foin; un char-à-banc couvert, une charrue, plusieurs chaînes en fer, enrayoirs et sabots: le tout en bon état.

33. (Ou à échanger contre des vins de 1827 ou de 1828). Trois caves en sapin, de la contenance de 30, 22, 15 gerles, cerclées en fer et en bon état; un pressoir d'environ 25 gerles, presque neuf, avec 4 colonnes en fer, et une vis neuve de réserve; ce pressoir étant monté, on peut le voir hors de terre, même la semelle, et des personnes qui s'en sont servies pourront en donner des renseignements satisfaisants. S'adr. au bureau d'avis.

IMMEUBLES.

34. (Ou à louer.) Une maison neuve située au village de Chables, à une lieue d'Estavayer, ayant de beaux logemens, cave, grange, écuries, remise, et toutes les aisances désirables, avec un beau verger y attaché; de plus, un atelier de tourneur et menuisier, une belle forge p. serrurier ou maréchal: ces deux ateliers sont bien assortis de toute espèce d'outils. On joindra à cette vente ou amodiation, un joli petit domaine composé de prés, champs, vignes et bois. S'adr. à M. Baptiste Noël, à Estavayer, ou au Sieur Franz Carrard, à Font, qui feront connaître les conditions.

35. (Ou à louer pour le 11 Novembre prochain.) L'auberge de la Fleur-de-lis, rétablie à neuf, vaste et bien distribuée, avec jardin et verger contigus, située sur la grand'route et au centre du village de Montmollin. La veuve d'Abram-David Jacot, qui y fait sa demeure, la fera voir aux amateurs, et pour le prix et les conditions s'adresser à son curateur, le Sieur Justicier J.-H. Ducommun, au Prépunel, près Fretreules.

36. (Ou à louer.) A environ une lieue de la ville, une maison solidement bâtie à neuf et agréablement située, ayant le droit d'auberge, avec environ deux poses de place attenante à la maison. Les conditions seront favorables. S'adr. à M^{me} veuve de Henri Favarger, rue des Epancheurs.

37. (Ou à louer.) Pour le 1^{er} Mai prochain, la tannerie et fabrique de cuirs de ci-devant J.-J. Hauser, située dans la ville de Berne, et pourvue de toutes les commodités p. pouvoir exploiter avec avantage cette branche d'industrie en grand. S'adr. à MM. Louis Wagner et Cie, à Berne.

ON DEMANDE A ACHETER.

38. Contre argent comptant, une auberge bien achalandée, dans ce pays et sur un passage. S'adr. au bureau d'avis.

39. Une ou deux cuves p. vendange. S'adresser à M. Henri Silliman.

40. Deux fauteuils également construits et en bon état. S'adr. au Sr Cortailod, à Auvernier.

ON OFFRE A LOUER.

41. Pour Noël, le 1^{er} étage de la petite maison de M^{me} Meuron-Perregaux, consistant en une chambre, une cuisine, portion de galetas, caveau, et une chambre au second étage. S'adr. pour le prix à Fréd. Cavin.

42. De suite, une chambre meublée, chez M^{me} Phillipin-Gigaud, à la Grand'rue.

43. De suite, une jolie salle meublée dans un des beaux quartiers de la ville. S'adr. au bureau d'avis.

44. Pour le 1^{er} Octobre, une chambre meublée à poêle et à cheminée, avec ses dépendances, au 3^e étage du côté de la rue, maison de M^{me} Hory.

45. Pour Noël, un logement dans une agréable situation, composé de quatre pièces, avec chambre à resserrer, galetas, caveau, etc. S'adr. au bureau d'avis.

46. Pour le 1^{er} Septembre prochain, deux chambres meublées aux bains, avec la pension, si on le désire. S'adr. à Schmid-Gorgerat.

47. Pour Noël ou de suite, un logement dans la petite maison de M. Meuron-Perret, au faubourg, composé d'une chambre, d'un cabinet, d'une cuisine, d'une chambre à resserrer, d'un bûcher et d'un caveau.

48. De suite, un logement à Serrières, composé de deux chambres, une cuisine et un galetas. S'adr. à M. Wittnauer-Touchon.

ON OFFRE A AMODIER.

49. Pour le 1^{er} Mars prochain, un domaine situé rière le district de Rochefort, dit aux Vernes, en deux max, contenant environ 158 poses, et franc d'habitation, de corvées et autres charges envers la Communauté. Sur l'un des dits max, qui contient environ 90 poses, est la maison p. le fermier, avec deux bons abreuvoirs, quantité d'arbres fruitiers à plain vent et espaliers, environ 60 poses de terres labourables, où les graines d'automne ne manquent jamais, et le reste en pâturage; l'autre max est en prés maigres, qui, outre le foin, fournit le bois d'affouage au fermier. Si l'amodiateur désire y entrer en automne et retenir soit la totalité, soit une partie des récoltes de l'année, ainsi que les regains sur pied, il trouvera ce qui sera nécessaire p. l'hivernage de ses gens et de son bétail à très-bon compte. S'adr. pour les conditions à Girardier-Lehmann, rue de l'Hôpital, en ville, et p. voir le lieu, au fermier Veuve, qui le tient depuis onze ans et qui ne quitte qu'à cause de son âge et de ses infirmités. Il est inutile de se présenter sans de bons témoignages et des sûretés suffisantes.

DEMANDES ET OFFRES DE SERVICES.

50. Un jeune homme du Grand-duché de Baden, et qui parle un peu le français, désirerait trouver une place de valet-de-chambre ou de cocher, en ville, à la campagne ou chez des personnes qui voyagent. S'adr. à M^{me} Willy, aubergiste, à St. Blaise.

51. Sophie Steiner, établie nouvellement maîtresse couturière (lingère) dans cette ville, se recommande aux personnes qui voudront bien l'occuper. Sa demeure est maison de M. Petitpierre-Kratzer, rue de la Balance.

52. On demande, pour entrer à la St. Martin, dans un petit ménage, une brave fille de 25 à 30 ans, qui sache faire un bon ordinaire, coudre, tricoter, et qui puisse produire des certificats de bonnes mœurs, sans lesquels il est inutile de se présenter. S'adr. au bureau d'avis.

53. Une maîtresse tailleur de cette ville prendrait, à des conditions favorables, un apprentie ou rassujétie qui fût de bonnes mœurs. S'adr. au bureau d'avis.

OBJETS VOLES, PERDUS OU TROUVÉS.

54. Le 22 ou 23 du courant, on a oublié dans une maison ou perdu en ville, une canne en jonc, pomme en ébène, virole et yeux en or; les personnes chez qui on pourrait l'avoir oubliée ou qui l'aurait trouvée, sont priées de la rendre à Vasserot, bijoutier, qui sera très-reconnaissant.

55. On a perdu en ville, Jeudi 14 courant, une lettre en parchemin qui parle des carrières de la Favarge; on prie de la rapporter au bureau d'avis, contre récompense.

56. On a perdu, le 13 Août courant, de Neuchâtel à St. Blaise, un parasol en taffetas vert; on promet une récompense à la personne qui le rapportera au bureau d'avis.

57. Le 2 Juillet passé, 14 sacs vides, en triège, avec la marque d'une S dans un ancre, ont été perdus à l'écurie de l'auberge du Sauvage à Neuchâtel; les personnes qui auraient quelques renseignements à donner à cet égard, ou qui peuvent en posséder par achat, sont priées de s'adresser à M^{me} veuve Humbert-Droz, rue des Halles.

58. On a perdu, il y a quelque tems, de Neuchâtel à Pierrabot, le 4^e volume du Robinson Suisse; la personne qui l'aura trouvé est priée de le remettre au bureau d'avis, contre une récompense.

59. On peut réclamer, en la désignant et contre les frais d'insertion, chez M^{mes} Petitpierre à Auvernier, une montre que l'on a trouvée à Boudry, Dimanche dernier 24 du courant.

60. Trouvé, une boucle de jarretière; la réclamer chez Gacon, maître tailleur. — Le même se chargerait, à des conditions favorables, d'un apprenti de bonnes mœurs.

61. La personne qui, Jeudi 14 courant, a perdu un sabot entre Savagnier et Dombresson, peut le réclamer, en le désignant, auprès de Quinche, messager du Val-de-Ruz.

AVIS DIVERS.

62. François Dardel, maître boucher, prévient le public auquel il se recommande, qu'à dater du 1^{er} Septembre il occupera un banc à la petite boucherie de cette ville, et qu'il fera tous ses efforts pour satisfaire tous ceux qui voudront lui donner la préférence et se servir chez lui, les assurant d'avance qu'il sera constamment pourvu de bonne viande et qu'ils auront lieu d'être satisfaits à tous égards.

63. A prêter, une somme de 150 louis, contre bonnes sûretés. S'adr. au bureau d'avis.

64. On informe le public que le tirage de la 3^e classe 65^e loterie de cette ville, aura lieu le Vendredi 19 Sept^{bre} prochain, et qu'on devra échanger les billets pour cette classe au bureau de M. A.-S. Wavre, rue de Saint-Maurice.

65. Un jeune ministre allemand offre de donner des leçons d'allemand, de langues mortes, de géographie, d'histoire et de calcul. Il accepterait aussi une place de précepteur dans une famille de la ville ou des environs. S'adr. à M^{me} la veuve Péter, rue des Moulins.

66. On désire compléter un ouvrage intitulé: *Démonstrations élémentaires de botanique*, dont le 1^{er} volume est égaré. La personne qui pourrait le céder ou qui préférerait vendre l'ouvrage entier, peut s'adresser au bureau d'avis.

67. M^{me} Berswyl, de Fribourg, arrivera en cette ville les premiers jours de Septembre, p. extirper sans douleur les cors aux pieds et les ongles qui croissent dans les chairs. Elle sera logée à la Fleur-de-lis, et se rendra dans les maisons où on la fera demander.

68. Une maison recommandable de Berne prendrait, en échange d'une jeune Demoiselle de 16 ans, de préférence un jeune homme, qui pourrait suivre les collèges et qui serait surveillé et soigné comme le fils de la maison. S'adresser au bureau d'avis.

69. Dans une maison de commission et d'expédition à Bâle, on demande en apprentissage un jeune homme qui pourrait avoir, à demande, logis et pension dans la maison. S'adresser à MM. Jaquet Bovet et Perrochet.

70. Un jeune homme de cette ville, âgé de 19 ans, qui a soigné son éducation jusqu'à un certain point, et à la veille d'être reçu arpenteur juré dans cet Etat, demande d'entrer de suite dans une maison du Pays ou de l'étranger, en qualité de régisseur de domaines ou pour s'occuper de de tout autre soin que l'on sera dans le cas d'exiger de lui. S'adr. à M^{me} Sophie Larsche, rue des Moulins, ou à M. Clerc, arpenteur, à Corcelles.

71. Chatenay-Wittnauer offre ses services p. l'achat et la vente en commission de toutes sortes de vin, moût et vendange; il espère mériter par son activité et sa discrétion, la confiance à laquelle il aspire, et prend la liberté de se recommander à la bienveillance du public. Il est déjà chargé de la vente d'une certaine quantité de vendange, ainsi que des offres d'un grand nombre d'acheteurs. Et pour faciliter les personnes qui l'honoreraient de leur confiance, elles voudront bien remettre les notes de leurs commissions au bureau de M. Louis Belenot, notaire, rue de la Balance, ce dernier étant chargé de traiter de concert avec le dit Sieur Chatenay. — Le même demande à acheter des fustes, comme il en offre aussi à vendre.

Départ de voitures.

72. Le 30 Septembre prochain, une bonne voiture partira p. Francfort, Leipzig, Dresde et Berlin. S'adr. pour des places vacantes à Rod. Gatschet, maître voiturier, maison Bachelin, sur le bassin.

73. Du 15 au 20 du mois prochain, une bonne voiture partira de Berne p. Munich, Vienne, Cracovie et Varsovie. S'adr. pour des places vacantes au Sieur Conrad Schlegel, maître voiturier, au dit Berne.

74. Il partira, pour le 1^{er} du mois de Septembre, une bonne voiture p. Paris et Londres. S'adr. à Frédéric Comte, voiturier, à Yverdon.

75. Pierre Gaschen, voiturier, près la Place-d'armes, fera partir dans la première huitaine de Septembre, une bonne voiture p. Francfort, Leipzig, Dresde et Berlin, et une autre pour la Hollande. S'adr. à lui-même pour les places vacantes.

TAXE DU PAIN, dès le 14 Nov^{bre} 1827.

Le pain mi-blanc à 5 cr. la livre.
Le pain blanc à 6 cr. "
Le petit-pain de demi-batz doit peser 4 1/2 onces
Celui d'un batz 9 "
Celui de six creutzers 15 5/8 "

TAXE DES VIANDES, dès le 30 Juin 1828.

(des quatre quartiers seulement, sans autre charge.)
Le bœuf à 10 cr. | Le veau à 8 1/2 cr.
La vache à 9 cr. | Le mouton à 10 cr.

PRIX DES GRAINS, au marché du 21 Août.

Froment l'émine bz. 25 à 27.
Moitié-blé — „ 20 à 22.
Mêle — „ 14 à 15.
Avoine — „ 9 1/4.
Orge — „ 14 1/4.
Epeautre le quintal L. 11 „ 10 à L. 12.
Seigle id. „ — —